

# L'Étrellais












TRAVAUX

| Inaugurations | P. 8 et 9

BULLETIN MUNICIPAL / N°88

JANVIER 2024

<b>Édito du Maire</b> 3 	<b>Etat civil et info paroisse</b> 4 	<b>Nouveautés</b> 5 
<b>Actus communales</b> 6 à 11 	<b>Infos pratiques</b> 12 à 14 	<b>Décisions municipales</b> 15 à 26 
<b>Expression des élus</b> 27 	<b>Nos écoles</b> 26 - 27 	<b>Parole aux assos</b> 28 à 35 

## Horaires d'ouverture

### Mairie :

Lundi : 14h - 17h  
Mardi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h

### Poste :

Lundi : 14h - 19h  
Mardi : 9h - 12h15  
Mercredi : 9h - 12h15  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h - 12h15  
Samedi : 9h - 12h

### France service :

Lundi : 14h - 19h  
Mardi et mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Jeudi et vendredi : 9h - 12h15  
Tél. 02 30 25 02 56

### Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11  
Fax 02 99 96 53 37  
Mail : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)  
Site internet : [www.ville-etrelles.fr](http://www.ville-etrelles.fr)  
Pensez à vous inscrire à la newsletter  
Facebook : Mairie d'Étrelles

### Permanences en mairie

Mme le Maire et adjoints  
sur rendez-vous.

**Pour le prochain Etreltais, dépôt des articles le 5 avril 2024 dernier délai. Sortie prévue fin mai 2024.**

Rappels : Pour les associations une demi-page et 2 photos maximum Articles signés par les auteurs. Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF. Envoi par mail à la mairie : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)

**Comité de rédaction** : Stéphane Davenel, Pauline Gaillard, Danièle Gauthier, Julien Lambert, Stéphanie Savatte, Maurice Spetebroot.

**Directeur de la publication** : Marie-Christine Morice.

**Conception et impression** : Morvan-Fouillet Imprimeurs - Vitré



Chers Etrellaises et Etrellais,

Pour l'équipe municipale, 2024 sera **une année riche de projets structurants** venant compléter les structures déjà en place sur la commune, et les services qui rendent notre commune si attractive pour les entreprises comme pour les personnes cherchant un logement ou un terrain pour y construire leur foyer.

Entre fin 2022 et début 2024 se sont près de **53 lots construits ou en attente de permis de construire**. La Zac 4 de la Plesse se remplit et déjà les élus doivent anticiper « où construire demain à Etreilles ? » Fin 2024, une **étude globale de programmation urbaine** sera lancée pour envisager les futurs logements mais aussi les effectifs dans nos deux écoles, nos structures périscolaires ; en 2014 nous inaugurons l'Ecole Robert Doisneau avec cette vision : prévoir une structure suffisamment grande pour les 15 ans à venir ... aujourd'hui 10 ans après, l'école accueille 110 élèves et il reste une classe non affectée, permettant la montée des effectifs. Dans l'année un groupe de travail étudiera le **projet d'un restaurant scolaire**, pour une livraison après l'été 2025. La CAF comme l'Insee l'étudient : la démographie française est en baisse ; avec 39 naissances par an depuis plusieurs années consécutives, Etreilles dément ces statistiques : **une commune avec une population jeune** (au 1<sup>er</sup> janvier population INSEE 2709 habitants).

En concertation avec le club de Football, il sera construit en 2024 un terrain synthétique pour remplacer le terrain en herbe pris par l'aménagement de la place Chanoine de la Lande et l'accueil de la surface Intermarché (dossier en cours de finalisation). L'objectif est une livraison à l'automne 2024, car les travaux vont durer 5 mois. Ce terrain permettra les entraînements comme les matchs et répondra aux enjeux environnementaux comme à la **mutualisation avec Le Pertre, Brielles, Genes sur Seiche, Erbrée et Mondevert ... ses clubs fonctionnant en entente avec l'AS Etreilles**.

Une opération de renouvellement d'éclairages publics pour plus de performance énergétique sera menée sur plusieurs quartiers ; ces travaux dépendent du Syndicat d'Electrification 35, qui connaît une forte hausse de projets de toutes les

collectivités du département qui le sollicitent pour les mêmes travaux. 4 phases sont programmées pour cette année. La commune a été **lauréate du Fond Vert 2023 réduisant son reste à charge à 30% pour une dépense de près de 700 000€ sur 2 ans**.

Une **extension du cimetière Marcel Callo** est prévue sur la réserve foncière attenante rue du Pré Neuf.

Des travaux 2023 sont en cours (logement communal rue J.Caillel) ou débuteront au printemps (14 logements Néotoa rue M de Sévigné ou encore les plantations autour du parvis de l'église, de la place ou du ruisseau renaturé); d'autres sont terminés et en service comme la piste cyclable et piétonne vers Argentré du Plessis. L'éclairage public jusqu'au site des Hairies permettra des déplacements sécurisés jusqu'au pôle sportif.

Je ne peux oublier les **services apportés à la population** : l'accueil, l'agence postale du lundi au samedi, 120 passages par semaine pour les titres CNI, Passeports et autres documents officiels ; + de 30 rendez-vous à France Service pour des dossiers comme la retraite, la CAF, etc... services assurés **par des agents mobilisés, professionnels et à l'écoute rendant le quotidien plus facile, près de chez soi...**

Avec tous ces services, ces infrastructures, ces équipements, mais aussi ces commerces et ces professionnels de santé qui nous accueillent chaque jour, **notre ville d'Etreilles porte haut son label « Petite ville de Demain »** parce que ses associations comme ses habitants la font vivre tout au long de l'année, lui forgeant son histoire jour après jour avec ses particularités, sa mixité sociale avec tous les usagers qui viennent à Etreilles pour y trouver ce qu'ils n'ont pas dans leur commune.

**Il n'y a pas de ville modèle ... Il y a des femmes et des hommes qui croient en l'avenir** et qui s'investissent pour organiser un endroit harmonieux qui rassemble les gens petits et grands avec leur capacité à vivre ensemble, tout simplement.

Thomas Edison a dit « Je ne me décourage pas, car chaque tentative infructueuse qu'on laisse derrière soi constitue un autre pas vers la réussite »

**Très bonne et heureuse année à toutes et tous**

Le Maire,

*Marie Christine MORICE*

# État civil

## Info paroisse



01 août 2023 au 31 décembre 2023

02/08/2023	Lucas ODIOT PENLOUP	Lieu-dit « Le Pont Thébault »
01/09/2023	Oona MAUDET	25, rue du Champ Fleuri
12/09/2023	Maëly PERRAULT	Lieu-dit « Dronié »
23/09/2023	Esmée BOULANGER	1, rue des Saulniers
01/10/2023	Léna ABGRALL	7, rue des Cerisiers
12/10/2023	Romy LE CLEZIO	10, rue des Artisans
10/11/2023	Marceau DUFEU	Lieu-dit « La Gasnerie »
20/12/2023	Noa HURIAU	7, rue du Pré Neuf
20/12/2023	Louis DAULAY	6, rue des Peupliers
26/12/2023	Joyce ECKERT	5, rue des Cerisiers

30/09/2023 CARTRON Laura  
GRANGER Bruno 2, Le Bas Breil  
Gennes sur Seiche



Cartron Laura et Granger Bruno

01/08/2023	Marie-Joseph GALBIN née QUINTON	5, rue Hyacinthe Hévin
10/08/2023	Clémentine MONNERIE née RENO	42, rue Normand d'Étrelles
22/08/2023	Simone BOURDON née GUÉRIN	5, rue Hyacinthe Hévin
23/08/2023	Didier CONAN	8, rue de la Chaussonnière
19/09/2023	Pierre FREREUX	5, rue Hyacinthe Hévin
27/09/2023	Alain LE DÛ	5, rue Hyacinthe Hévin
03/10/2023	Marie HAMON	5, rue Hyacinthe hévin
04/10/2023	Joseph SAUVAGE	5, rue Hyacinthe Hévin
18/10/2023	Berthe MÉRÉT née MADELINE	58, rue Normand d'Étrelles
19/10/2023	Alphonse RENAUD	2, rue du Chardonneret
22/10/2023	Marcelle AUDIGÉ née ROUSSEAU	5, rue Hyacinthe Hévin
26/10/2023	Patrick MOREAU	26, rue du Rachapt-Vitré
02/11/2023	Madeleine GAUTIER née LEDJIRON	5, rue Hyacinthe Hévin
14/11/2023	Bernadette PAILLETTE née HÉDOU	5, rue Hyacinthe Hévin
19/11/2023	Pascale CAILLET	20, rue de la Moutaudière
29/12/2023	Charles RICARD	5, rue Hyacinthe Hévin
31/12/2023	Joseph PEUDENNIER	Le Bois Hodais

## Horaires de messes

2<sup>e</sup> samedi du mois : 18h

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat :

Du lundi au samedi

de 10h à 12h

et de 14h30 à 16h30

Au presbytère d'Argentré :

Les mardi, mercredi,

vendredi

Urgences 02 99 96 61 55

Diacre J.M. QUETIER

02 99 49 58 69

Permanence accueil  
paroissial à Étrelles, tous  
les mardis, de 10h à 12h à la  
maison des associations

## Dialoguons

NOM - PRÉNOM : .....

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.



## La Rose des Vents - fleuriste

Maxime Bonnin a ouvert sa boutique de fleurs le 25 octobre 2023 dans la commune.

« Devenir fleuriste à mon compte est devenu une évidence et l'opportunité de trouver un local pas trop loin de chez moi a été une chance .

Il a choisi de lui donner le nom de « La Rose des Vents » : rose pour la fleur et les vents qui font penser aux voyages que Maxime Bonnin apprécie.

Fleurs coupées, plantes d'intérieur et d'extérieur, bouquets, compositions et fleurs séchées toujours très tendance occupent l'espace. Mais en regardant bien, on découvre des objets de décoration : miroirs, lampes... Et, plus surprenant, des articles d'épicerie fine : vins ; bières ; petits gâteaux ; terrines ; des chocolats ; des paniers garnis... De quoi faire l'apéro et pour le plaisir d'offrir... Uniquement des produits Bretons ! Il propose aussi les abonnements pour les particuliers et les professionnels : déposer une fleur un bouquet a date fixe chez un particulier ; changer les compositions chez les professionnels ; faire une devanture.



Venez profiter des nouvelles trouvailles et des nombreuses compositions confectionnées rien que pour vous.

En cas de sépulture, il reste joignable par téléphone au 06 65 27 03 08

La Rose des vents, 2 bis rue Marquise de Sévigné est ouverte du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h ; le samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 13 h. Contacts : 06 65 27 03 08 ; 02 99 96 69 37. [larosedesventsetrelles@outlook.fr](mailto:larosedesventsetrelles@outlook.fr)

## Nina Pontida - photographe

Photographe pour aventuriers du quotidien, Nina Pontida est installée à Etelles depuis maintenant plus d'un an. Spécialisée en reportages de mariage et en séance famille, elle vous suit dans toutes vos aventures de vie ! Une grossesse, une demande en mariage, la naissance de votre enfant, une évasion à deux, un moment de reconnection à soi, un anniversaire... Ne travaillant qu'en lumière naturelle, ses séances ont lieu principalement en extérieur, profitant ainsi de la nature pour se ressourcer et se dépenser pour ceux qui débordent d'énergie.

Brettonne et grande voyageuse, elle a perfectionné son oeil au gré des voyages, des rencontres, et des festivals.

Photographe de la vie et de ceux qui n'ont pas peur de vivre, elle considère que le quotidien est une aventure, dans ses petites actions comme dans ses grands gestes. Elle vous emmènera dans son univers sans jugement, avec bienveillance et bonheur. Ses séances

sont une bouffée d'air frais, un moment suspendu, où vous ne pensez plus à rien, à part à vous amuser. À quand remonte la dernière fois où vous avez pris une heure pour vous, rien que pour vous ? Sans mail, sans téléphone, sans distraction annexe ? Elle est là pour vous rappeler de vous poser et de vous amuser, ensemble, et pour vous faire vivre une expérience qui vous créera des souvenirs à vie.

Adeptes d'un humour de dingue, elle saura vous détendre et vous mettre à l'aise en un temps record, et elle vous prouvera que vous n'avez pas besoin de poser pour avoir de jolies photos qui vous représentent. Au contraire, son style de photo, naturel et sur le vif, saura vous sublimer, dans vos petits gestes et grands éclats de rire.

Il lui reste quelques dates pour les mariages 2024, et les réservations pour 2025 ont commencé.

Vous pouvez également offrir une séance photo sous forme de carte cadeau, car quoi de mieux que des souvenirs avec les gens qu'on aime ?

Pour les séances elle se déplace dans toute l'Ille-et-Vilaine et limitrophe, et elle couvre tout le Grand Ouest pour les mariages.

Toutes les informations et prise de contact sont sur son site : [www.ninapontida.fr](http://www.ninapontida.fr)

Vous pouvez également jeter un oeil à son travail sur Instagram : [@nina.pontida.pro](https://www.instagram.com/nina.pontida.pro) et Facebook : Nina Pontida Photographe

À bientôt pour vos aventures !





## Bibliothèque

En octobre, la quinzième édition du Mois du Multimédia (organisé par le réseau Arléane) a été festive. Les participants au tournoi de jeux vidéo ont dû jouer du Taiko, tambour japonais, avec le jeu Taiko no Tatsujin. Elina, 15 ans, a atteint la troisième marche du podium lors de la grande finale au Centre Culturel à Vitré.

Lors des vacances de la Toussaint, les enfants ont appris à fabriquer des pompons en laine et les ont transformés en monstres d'Halloween. Lors d'un autre atelier, ils ont découvert l'utilisation d'une machine à badges. Chacun est reparti avec ses badges personnalisés.

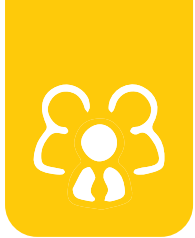
Au cours du mois de novembre, vous avez pu voir l'exposition de l'association Reflex photos de Vitré. La sélection de photographies, réalisées par les membres de l'association, portait sur le patrimoine du pays de Vitré.

Pour terminer l'année, vous avez été nombreux à venir assister au spectacle « Le père Noël dans tous ses états ! » de la Compagnie Le poisson d'avril. Les trois histoires mises en scène par Marianne Frank ont plongé les spectateurs dans l'ambiance et l'esprit de Noël.

Enfin, une dizaine de gourmands ont participé à l'atelier animé par Les Gâteaux d'Emilie. A partir de biscuits déjà réalisés, les enfants ont appris à décorer les gâteaux tout en laissant parler leur créativité.

En 2024, vous retrouverez le festival Am stram gram pour la petite enfance (février), des ateliers durant les vacances de février et avril, la fête du court-métrage en mars, des séances lectures et comptines, l'exposition des cours plastiques en juin et d'autres animations à venir.





## Travaux communaux

### ZAC de la Plesse



Plantation des arbres, tranche 3 de la ZAC



Fin des voiries en enrobés, ZAC de la plesse, tranche 3



## Médailles

Le 18 novembre 2023 : soirée de récompenses.



Maisons fleuries



Les médaillés du travail



Exploits sportifs





# Inaugurations

Le 28 octobre 2023 a été inauguré la salle de sport des hairies, la piste cyclable, l'extension de la bibliothèque et le centre bourg.





## Réponses coupons dialoguons

**Dialoguons**

Reçu en Mairie d'Etréles

NOM - PRÉNOM : ROCA Antoine Le 04 AVR. 2023

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

Bonjour, de la gestion des déchets (parcours jaunes) a enfin évolué et c'est une bonne chose ! Par contre les déchets ne sont pas dans les conteneurs et les déchets sont souvent saouls. Est-il possible une solution pour éviter aux sacs jaunes en autos ? Merci de trouver

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Bonjour, la gestion des déchets est réalisée par le SMICTOM du Sud Est.

Nous vous invitons à les contacter pour savoir si une solution est envisageable

Bonjour, comme vous le soulignez, cette voie reste à aménager. Cela est prévu mais la commune souhaite un projet commun avec la rue du champs blanc et la rue des artisans. Malheureusement il y a encore des branchements à réaliser dans cette dernière.

**Dialoguons**

Reçu en Mairie d'Etréles

NOM - PRÉNOM : SECRETAIN DOMINIQUE Le 02 SEP. 2023

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

EST-IL PRÉVU PROCHAINEMENT, UNE REFECTION ET UN AMÉNAGEMENT PIÉTONNIÉ DE LA RUE DU CAPITAINE FRANÇOIS GUERVAULT ? LE MIXTE, PIÉTONS, VOITURES EN EXCÈS DE VITESSE ET STATIONNEMENTS ALÉATOIRES CRÉE UNE INSECURITE MERCI

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

**Dialoguons**

Reçu en Mairie d'Etréles

NOM - PRÉNOM : COTIGNY Maurice EHPAD H HEVIN Le 09 NOV. 2023

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

Bonjour, comme d'autres résidents je me rends régulièrement à pied au cimetière. Le trajet est agréable (arbres allées pavées) mais il manque quelques bancs pour faire des pauses. Merci de votre attention

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

Bonjour, Effectivement c'est un trajet emprunté par plusieurs résidents de l'EHPAD.

Votre demande de bancs va être étudiée en 2024

## Incivilités





## Inauguration THALÈS

Le 9 novembre 2023.



## Conseil municipal des enfants

Les enfants du CME ont organisé une collecte de jouets le samedi 25 novembre 2023.

Un grand MERCI à celles et ceux qui ont participé en venant déposer leurs jeux et jouets non utilisés. Vous avez été très nombreux et merci pour vos encouragements.

Ces jouets seront remis courant janvier à la Boutique St Nicolas du Centre Social de Vitré. Après une remise en état par des bénévoles, une vente sera organisée pour les familles invitées par les travailleurs sociaux.





## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS :

*Que va-t-il se passer à partir du 1er janvier 2024 ?*

### UNE OBLIGATION DE TRI DES BIODÉCHETS ?

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024. Toutefois, plus que pour les particuliers, c'est surtout le service public de gestion des déchets qui est visé par cette législation. Il incombe donc au SMICTOM de proposer à chaque habitant une ou plusieurs solutions pour pouvoir trier, chez eux, leurs déchets alimentaires.

### UN SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT ADAPTÉ AU TERRITOIRE DU SMICTOM ET AUX ACTIONS DÉJÀ EN PLACE

Pour anticiper cette obligation, le SMICTOM a préparé un plan de déploiement du tri des biodéchets pour tout le territoire. Ce plan a été voté par les élus du syndicat en 2022, et a enrichi d'expérimentations de la collecte en apport volontaire sur deux communes pendant l'année 2023. Une troisième expérimentation a été menée dans une commune, cette fois avec 100% de gestion de proximité des biodéchets. **L'objectif ?** Permettre chaque à foyer de bénéficier d'une solution de tri (composteur ou borne d'apport volontaire) adaptée aux contraintes locales. Ce déploiement se fera donc à partir du 1er janvier 2024, et cela, jusqu'en 2026, en concertation avec chacune des 67 communes.

### LES SOLUTIONS POUR TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En maison, appartement ou résidence... Pour chaque foyer, il existe plusieurs solutions pour trier ses déchets alimentaires, voici celles proposées par le SMICTOM :

#### AVEC JARDIN

1. Le **compostage en bac** est la solution la plus courante et la plus simple. En plus d'accélérer le processus de décomposition des déchets, le composteur s'adapte à tous les types de jardins grâce aux différents volumes de bac.

- **Les avantages :** Il prend peu de place dans le jardin, et permet de composter rapidement de grandes quantités de déchets. Ce compost permettra d'enrichir votre pelouse et parterres fleuris.
- **Comment faire ?** Le SMICTOM propose des ventes de composteurs à tarifs réduits, accompagnés d'une formation gratuite. De nombreuses dates de distribution sont ouvertes tout au long de l'année et sur les différentes communes du territoire.

**TARIFS**  
**150 L : 20€**  
**300 L : 25€**  
**600 L : 35€**

#### SANS JARDIN

2. Le **compostage partagé** avec ses voisins, c'est la solution si vous n'avez pas jardin ! Il fonctionne sur le même principe que le compostage individuel en bac. Seule nuance, un site de compostage partagé sera composé de trois bacs : un bac pour les apports quotidiens de déchets, un second bac pour stocker la matière sèche et un dernier bac pour laisser le compost se reposer et se dégrader.

- **Les avantages :** Il permet de composter sans jardin, de créer du lien entre voisins et de récupérer du compost pour les jardins ou potagers partagés.
- **Comment faire ?** Le SMICTOM accompagne les habitants d'un collectif à l'installation et au suivi d'un site de compostage partagé entre voisins. Il suffit d'en faire la demande auprès du SMICTOM. Aujourd'hui, une vingtaine de sites existent sur le territoire. L'objectif est d'accroître ce nombre.





**3. Le lombricompostage :** Grâce à l'action des vers, il est possible de composter ses déchets alimentaires à l'intérieur de l'appartement ou sur un balcon. Les vers sont placés dans un bac appelé lombricomposteur et vont venir digérer les déchets.



- **Les avantages :** Il permet de composter sans jardin, il n'y a pas besoin de retourner les déchets, et il ne produit aucune odeur.
- **Comment faire ?** Le SMICTOM propose un bon de réduction de 50% sur l'achat d'un lombricomposteur chez un partenaire.

**4. La borne d'apport volontaire :** Si vous n'avez pas la possibilité de mettre en place une solution de compostage dans votre logement et qu'il n'y a pas d'espaces verts à proximité, la borne est l'ultime solution qui peut être proposée. Sur le même principe que les bornes d'apport volontaire, la borne sera en libre accès ou accessible par badge (sans tarification) et vidée à minima une fois par semaine.

**Important :** Ce mode de collecte sera réservé aux zones agglomérées très denses (centre-ville et bourg dense), et dans des zones précises du territoire. Seules les communes, en concertation avec le SMICTOM, pourront donc envisager la mise en place de ce système, si les contraintes locales ne permettent pas aux habitants de bénéficier d'autre moyen pour composter leurs déchets alimentaires.

## UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Afin de permettre un déploiement optimal sur tout le territoire, ce dernier se fera en quatre phases et sur quatre secteurs clairement identifiés. Le SMICTOM travaillera en priorité sur le déploiement des solutions de tri de proximité, à savoir le compostage individuel et collectif. Vous pouvez retrouver sur le site tout le détail de la planification du déploiement.

**Retrouvez le détail des solutions de tri des biodéchets proposées par le SMICTOM sur notre site internet :**





## Vitré Communauté

### Envie de devenir acteur de votre territoire ?

Vous vous intéressez à la vie publique, vous êtes ouvert au débat... Devenez membre du conseil de développement de Vitré Communauté. Composé de membres engagés dans le territoire à titre individuel en tant que citoyen ou représentant d'une force vive, il est missionné chaque année par la communauté d'agglomération pour apporter son expertise sur différents sujets.

### Un Conseil de Développement : c'est quoi ?

Un lieu de réflexion prospective et transversale en amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire.

Une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte.

Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée sur des questions d'intérêt commun.

Un des animateurs du débat public territorial.

Un espace d'écoute et de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

### Les raisons de vous investir

Contribuer au développement local et construire ainsi collectivement un diagnostic et des préconisations.

Prendre part à un groupe-projet au cours duquel vous bénéficierez de l'audition d'acteurs-clés du territoire, de la présentation d'études, de visites de terrain...



Participer activement dans un lieu de concertation et de mobilisation entre membres d'horizons diversifiés où chacun partage son expérience et construit une vision commune.

Améliorer votre connaissance du territoire de Vitré Communauté à travers les différents diagnostics établis et en prenant connaissance des grands projets de développement.

### Ses travaux

Les sujets sont proposés par la communauté d'agglomération ou choisis par le conseil de développement lui-même. Les sollicitations à venir concernent le projet alimentaire territorial, l'enseignement supérieur, le schéma d'aménagement des énergies renouvelables. Le conseil de développement s'est également saisi du sujet de la transition écologique et a organisé dans ce cadre une table-ronde en novembre 2023.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de Vitré Communauté ou contactez Sandra Bouillon au 02 99 00 85 77.





## Séance du lundi 17 juillet 2023

### DECES D'UN ELU CONSEILLER MUNICIPAL, INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU CONSEILLER MUNICIPAL ET TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire informe l'assemblée du décès de M. Bernard MAUDET, conseiller municipal et adjoint au Maire, le 14/07/2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. ». Le remplaçant n'est pas nécessairement de même sexe.

CONSIDÉRANT que M. Bernard MAUDET est appelé à être remplacé par M. GRANGER Dominique suivant l'ordre de la liste électorale « Etreilles 2020, une équipe, des projets pour demain » ;

Mme le Maire déclare M. GRANGER Dominique installé en tant que conseiller municipal de la commune d'Etreilles, en remplacement de M. Bernard MAUDET.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	MORICE Marie-Christine	25/05/2020	693
Premier adjoint	M.	DAVENEL Stéphane	25/05/2020	693
Deuxième adjoint	Mme	SAVATTE Stéphanie	25/05/2020	693
Troisième adjoint	M.	FESSELIER Laurent	25/05/2020	693
Quatrième adjoint	Mme	GAUTHIER Danièle	25/05/2020	693
Conseiller municipal	M.	CATELINE Lionel	15/03/2020	693
Conseiller municipal	Mme	CADET Marie-Ghislaine	15/03/2020	693
Conseiller municipal	M.	SCHWAB Gilles	15/03/2020	693
Conseiller municipal	M.	ROUSSELET Guy	15/03/2020	693
Conseiller municipal	M.	GÉRARD Patrick	15/03/2020	693
Conseiller municipal	Mme	POTIER Béatrice	15/03/2020	693
Conseiller municipal	M.	LEMESLE Jérôme	15/03/2020	693
Conseiller municipal	Mme	BARBOT Aurélie	15/03/2020	693
Conseiller municipal	M.	LAMBERT Julien	15/03/2020	693
Conseiller municipal	Mme	SOUVESTRE Mélanie	15/03/2020	693
Conseiller municipal	Mme	RICOU Élodie	15/03/2020	693
Conseiller municipal	Mme	DAVENEL Élise	15/03/2020	693
Conseiller municipal	M.	BIGNON Alain	15/03/2020	395
Conseiller municipal	M.	PERRIER Rémi	15/03/2020	395
Conseiller municipal	Mme	JULLIOT Frédérique	15/03/2020	395
Conseiller municipal	Mme	GAILLARD Pauline	15/03/2020	395
Conseiller municipal	Mme	ROBIN Catherine	09/01/2023	693
Conseiller municipal	M.	GRANGER Dominique	17/07/2023	693

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité



## ZAC DE LA PLESSE, TRANCHE 04 : VENTES DE LOTS

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°4 de la ZAC de la Plesse.

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente (€ TTC)
4-58	Section ZO n°352	Sandrine MARION	54, rue Emilia Lebreton 35500 VITRÉ	271 m <sup>2</sup>	32 520
4-51	Section ZO n° 345	Stéphane DIZEL	77, rue d'Anjou 35370 ARGENTRÉ DU PLESSIS	285 m <sup>2</sup>	34 200
4-20	Section ZO n°314	SCI LEPHAM	23 rue de Brielles 35370 LE PERTRE	393 m <sup>2</sup>	47 160
4-60	Section ZO n°354	Fabrice JEULAND	54, rue Emilia Lebreton 35500 VITRÉ	271 m <sup>2</sup>	32 520
4-67	Section ZO n°361	Gwénaél TRAVERS	16, rue Claude Monet 35370 - ARGENTRÉ-DU-PLESSIS	430 m <sup>2</sup>	51 600

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### A. INFORMATIONS DIVERSES :

- Conseil communautaire du 06/07/2023 (transmis par Vitré Communauté) ;

### Événements de la vie locale :

- Points sur les chantiers en cours dans la commune d'Étrelles ; informations à consulter également sur la page facebook de la commune :
  - Piste cyclable (phase enrobée, sécurisation en cours) - finitions prévues fin août ;
  - Prévalaye : réseau posé, toilettes refaites ; allée et gazons à venir dans la 2<sup>e</sup> partie de l'année en fonction de la météo ;
  - Opération cœur de bourg : mobilier urbain à installer ;
    - Bibliothèque : dalles bétons en septembre ;
    - Eglise : revêtements de sols semaine prochaine ; murs à venir ;
    - Déplacement du calvaire : pierre fissurée ;
    - Ruisseau : travaux démarre en septembre ;
  - Tranche 3 ZAC de la Plesse : voirie prévue en septembre ;

- Tranche 4 ZAC de la Plesse (route d'Argentré) : à planifier ;
- Chantier 14 logements sociaux avec Neotoa prévu début septembre ; voirie rétrécie pendant un an ; signalement d'un problème de servitude existante non notarié et de la prise en charge financière des travaux du dévoiement de la canalisation existante ;

### B. QUESTIONS DIVERSES :

- Questions de la minorité transmises par écrit avant le conseil : pas de réponses proposées en raison du délai trop court pour pouvoir préparer les éléments
  - sujet proposé à être reportées au conseil de septembre ;
- M. BIGNON Alain : transmission de la demande de M. POTTIER sur l'entretien de la haie sur Piquet ouest le long de la prairie avec des branches qui dépassent ; M. DAVENEL en réponse indique que cette haie plantée par Breizh Bocage est à entretenir par une entreprise sur sa parcelle (problème de voisinage relevant du code civil à voir d'abord entre les administrés avant intervention de la mairie) ;





## Séance du lundi 9 octobre 2023

### DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE

#### A. FINANCES

- De louer à l'association GRYMDA au tarif de location à 600 € pour la saison sportive 2023-2024 (de Septembre 2023 à Juin 2024) en partie le complexe sportif (salle parquet et vestiaires), pour la pratique de l'enseignement de la danse modern'jazz tous les lundis de 17h à 20h15, et les mercredis de 14h à 18h.
- De louer à l'association THALES SPORTS au tarif de location à 200 € par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 juillet 2024 en partie le complexe sportif (salle de musculation, salle parquet et nouvelle salle des sports ainsi que les vestiaires au complexe sportif), pour la pratique de sports :
  - La salle de musculation le lundi, mercredi et vendredi de 11h45 à 14h, et le mardi et jeudi de 11h à 16h
  - La salle parquet, les mardis et jeudis de 11h45 à 14h00
  - La nouvelle salle des sports, les mardis et les jeudis de 11h45 à 14h00
  - L'ancienne salle des sports, les mardis et les jeudis de 12h00 à 13h30
- De louer à M. GOUGEON 400 euros pour la saison 2023/2024 (de Septembre 2023 à Juillet 2024) deux salles de la Maison des Associations (Vauban et Molière), les vendredis de 11h-22h (de 10h à 20h pendant les vacances scolaires) pour dispenser des cours de musique.

#### B. SUBVENTIONS

Acquisition d'un matériel d'aération d'un montant de 4 490,33 € HT et de solliciter des subventions notamment auprès de la Région Bretagne.

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite au décès de M. Bernard MAUDET et la vacance de son poste d'adjoint à l'intergénération, à l'action sociale et au cimetière,

Le conseil municipal est invité à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au Maire.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De FIXER le nombre d'Adjoints ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

### DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE ET TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De PRENDRE ACTE de la nomination de Mme RICOU Elodie comme conseillère déléguée aux affaires sociales
- D'ALLOUER à compter de la date d'arrivée en Préfecture de la présente délibération une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée Mme RICOU Elodie soit un montant mensuel de 06 % de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique.

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

### ZAC DE LA PLESSE, TRANCHE 04 : VENTES DE LOTS

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°4 de la ZAC de la Plesse.

Il est proposé au conseil municipal de vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : Tableau 1

Mme le Maire évoque également la pose possible d'un panneau publicitaire pour promouvoir la vente des terrains sur ce secteur.

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente (€TTC)
4-53	ZO n°347	DONVAL RUDI	LES BUTTES D'AMOUR 35500 VITRE	259 m <sup>2</sup>	31 080
4-18	ZO n°312	MONBEKE BAMIKINA et MAKANGU VUVU	31 boulevard du Portugal 35200 RENNES	315 m <sup>2</sup>	37 800
4-50	ZO n°344	HUET Nathalie	LE FEIL 35500 VITRE	286 m <sup>2</sup>	34 320
4-54	ZO n°348	BOUILLON Anne-Laure	Rue du Clos Martel 35500 VITRE	259 m <sup>2</sup>	31 080
4-49	ZO n°343	BOUILLON Edgard	LE FEIL 35500 VITRE	235 m <sup>2</sup>	28 200



Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL** :

- D'APPROUVER la vente des lots ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## **SDE 35 - CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC - TRANCHE 3 ZAC DE LA PLESSE**

Les études techniques concernant l'extension de l'éclairage public sur le LOTISSEMENT ZAC DE LA PLESSE Tranche 03 sont terminées.

Le SDE 35 a transmis à la commune d'Étrelles l'estimation financière. **Tableau 2**

Tableau 2

Détail des modalités financières	
<b>Estimation financière de l'opération</b> (Montant HT estimé servant de base de calcul de la participation)	<b>43 390.09 €</b>
Taux de participation du SDE35	20.00%
Taux de modulation de la collectivité	-
Montant estimé de la participation du SDE35	8 678.02 €
<b>Montant total à la charge de la collectivité</b>	<b>34 712.07 €</b>

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL** :

- D'APPROUVER les termes de la convention

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## **VITRÉ COMMUNAUTÉ - MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE ETRELLES ET ARGENTRÉ DU PLESSIS**

Considérant la hiérarchisation des voies qui classe la liaison cyclable entre Étrelles et Argentré du Plessis de niveau II d'intérêt communautaire, avec un taux de subventionnement de 40% maximum dans la limite de 80% d'aides cumulées,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-bourg, il est prévu la création d'une liaison cyclable entre les pôles des Communes d'Étrelles et d'Argentré du Plessis. Ces aménagements ont pour but d'accompagner des actions globales sur l'attractivité et l'animation du centre-bourg (revitalisation des commerces, mobilité, culture, logement...).

Mme le Maire informe l'assemblée que la Commune peut bénéficier d'une subvention de Vitré Communauté pour les études et travaux d'aménagement de pistes cyclables sécurisées et en site propre, contribuant à favoriser la mobilité douce. Une partie de l'autofinancement pourra être remboursé par Argentré du Plessis pour payer sa quote-part de travaux.

Le plan de financement actualisé de l'opération est le suivant : **Tableau 3**

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL** :

- d'APPROUVER le plan de financement

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## **VITRÉ COMMUNAUTÉ - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Vu le Code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération n°2021\_191 du Conseil d'Agglomération de Vitré Communauté en date du 8 juillet 2021 décidant d'engager la procédure du nouveau Programme Local de l'Habitat (2024-2029) ;

Vu la délibération n°2023\_154 du Conseil d'Agglomération de Vitré Communauté en date du 6 juillet 2023 arrêtant le Programme Local de l'Habitat n°3 (2024-2029) et validant les trois phases du document, à savoir le diagnostic, les orientations et le programme d'action ;

Considérant les documents annexés à la délibération : le diagnostic territorial, les orientations et le programme d'actions,

La révision du PLH doit être soumise pour avis au vote du conseil municipal de ce 02/10/2023 pour respecter le délai de 2 mois donné aux communes pour émettre un avis,

Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'actions en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 46 communes de Vitré Communauté, pour la période 2024-2029. Il s'inscrit dans les obligations de la loi Climat et Résilience.

La révision du PLH a été élaborée en concertation étroite avec les communes, l'État et les membres des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et de pilotage.

Il se compose :

- d'un diagnostic,
- d'un document d'orientations,
- et d'un programme d'actions en deux volets (thématique et territorial) détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Le diagnostic fait notamment apparaître :

- Une dynamique démographique en demi-teinte, dans un contexte économique très dynamique : des enjeux sur le logement des actifs ;
- Des parcours résidentiels qui se diversifient mais une offre qui peine à se diversifier en dehors de Vitré et des publics en difficulté de logement ;
- Un marché globalement accessible mais sélectif sur certaines communes ou certains produits logements ;
- Des actions fortes sur le parc existant mais des enjeux qui demeurent ;
- Des modèles d'urbanisme qui évoluent, et qui interrogent les pratiques ;



- Des acquis à conserver en termes de partenariat et d'animation de la politique locale de l'habitat

Le diagnostic territorial a abouti à la définition d'une territorialisation de l'agglomération, qui se traduit en matière d'habitat par une variété de marchés immobiliers et des enjeux différenciés. La philosophie de cette territorialisation est de prévoir un développement résidentiel des secteurs cohérent avec leurs spécificités en termes d'attractivité et de développement économique et de lutter contre le décrochage des communes fragiles. L'objectif est de réduire les écarts de développement observés sur la période récente pour rééquilibrer les dynamiques.

Les 5 secteurs identifiés sont les suivants :

- Une ville centre qui concentre l'ensemble des services et équipements, attirant ainsi une mixité de population (jeunes, personnes âgées, cadres,

etc.). Le marché y est ainsi actif avec un parc dont l'occupation se renouvelle fortement ;

- Une frange ouest du territoire, soumise à l'influence de la métropole rennaise, avec un marché dynamique ;

- Un secteur centre, avec une dynamique activée par la proximité de la ville centre et des axes de transport ;

- Un groupe de communes qui constitue le secteur intermédiaire avec des territoires aux évolutions moins dynamiques, parfois contrastées et irrégulières ;

- Le secteur nord-sud qui concentre les communes les plus éloignées de la ville centre, qui présentent un risque de fragilisation et pouvant connaître des difficultés.

Le PLH3 définit quatre orientations stratégiques :

Tableau 3

Type dépense	Entreprise	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Relevés topo - part ETRELLES	Cabinet LEGENDRE	20,00%	2 553,60 €	510,72 €	3 064,32 €
Relevés topo - part ARGENTRE	Cabinet LEGENDRE	20,00%	486,40 €	97,28 €	583,68 €
Bornage - part ETRELLES	Cabinet LEGENDRE	20,00%	4 363,15 €	872,63 €	5 235,78 €
Bornage - part ARGENTRE	Cabinet LEGENDRE	20,00%	2 118,40 €	423,68 €	2 542,08 €
Lot 01 :	PIGEON TP	20,00%	269 978,35 €	53 995,67 €	323 974,02 €
Lot 01 : sous traitant PIGEON TP	SELF SERVICES 35	20,00%	16 798,00 €	3 359,60 €	20 157,60 €
Lot 01 : sous traitant PIGEON TP	BRETAGNE EXTRUSION	20,00%	9 737,00 €	1 947,40 €	11 684,40 €
Lot 02 : LCBTP	LCBTP	20,00%	4 054,00 €	810,80 €	4 864,80 €
SPS	ABG Coordination	20,00%	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
Maîtrise d'œuvre - part ARGENTRE	ABEIL	20,00%	1 493,00 €	298,60 €	1 791,60 €
Maîtrise d'œuvre - part ETRELLES	ABEIL	20,00%	14 900,00 €	2 980,00 €	17 880,00 €
<b>TOTAL coût de revient budgété</b>			<b>327 481,90 €</b>	<b>65 496,38 €</b>	<b>392 978,28 €</b>
Charge foncière			9 521,55 €		
Travaux			300 567,35 €		
Honoraires			17 393,00 €		
RESSOURCES et MOYENS FINANCIERS ESTIMES			Assiettes (€ HT)	Taux	Recettes
RECETTES POUR FINANCEMENT DES DÉPENSES HT					
<b>subventions (80 %)</b>					261 985,52
Département - Fonds de soutien			297 222,00	20,00%	59 444,00
Etat - AAP France Relance Vélo			297 222,00	32,10%	95 398,00
Etat - DSIL 2022			278 306,50	20,00%	55 661,30
Vitré communauté - mobilité - études			26 914,55	40,00%	10 765,82
Vitré communauté - mobilité - travaux			300 567,35	10,82%	32 519,90
Etat - AVELO 2 - LCEA - Liaison Cyclable entre les pôles communautaires des communes d'Étrelles et d'Argentré-du-Plessis			16 393,00	50,00%	8 196,50
<b>autofinancement fonds propres (20 %)</b>					65 496,38
<b>Total</b>					<b>327 481,90</b>
TVA					65 496,38
<b>TOTAL (€ TTC)</b>					<b>392 978,28</b>



1. Diversifier en différenciant selon les enjeux locaux ;
2. Accentuer la politique en faveur du parc ancien ;
3. Contribuer à la trajectoire ZAN ;
4. Garantir une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux.

Déclinées en 13 actions : Tableau 4

Le scénario de développement retenu pour répondre aux besoins en logements répond à :

- Une croissance démographique globale de 0,8%/an, différenciée entre les cinq secteurs de la territorialisation et la polarité de certaines communes.
- Une évolution de la taille des ménages : -0,46 %/an, soit 2,28 personnes par ménage à l'horizon 2029, compte tenu des perspectives de vieillissement important qui vont s'accroître.
- Une évolution des résidences secondaires et des logements vacants : c'est l'hypothèse d'une réduction du nombre logements vacants qui est retenue, contrairement à ce qui s'est passé sur la période récente. L'objectif est en effet d'aller dans le sens de la zéro artificialisation nette et de produire des logements avec les ressources existantes du territoire. Le volume de remise sur le marché de logements vacants sera affiné avec les communes en fonction des potentiels de chaque territoire.
- Un renouvellement : disparition de 55 logements par an, notamment sous l'effet du développement des opérations de renouvellement urbain (démolition - reconstruction).

Ces hypothèses d'évolution sur les différents paramètres qui fondent les besoins en logements

aboutissent à un besoin de 3 180 logements pour les 6 années du PLH.

La répartition territoriale de cette production est prévue ainsi :

- 56% de la production sur les 4 pôles, soit 1 780 logements en 6 ans dont : 31% sur Vitré (soit 985 logements), 15% sur Châteaubourg (soit 475 logements), 6% sur Argentré-du-Plessis (soit 195 logements) et 4% sur La Guerche-de-Bretagne (soit 125 logements).
- 44% de la production sur les autres communes, soit 1 400 logements, dont : 16% sur les communes du secteur Intermédiaire, 14% sur les communes du secteur Centre, 8% sur les communes du secteur Ouest et 6% sur les communes du secteur Nord et Sud.

*Cet objectif correspond à une moyenne annuelle de l'ordre de 530 logements par an dont 22% en logements locatifs sociaux (publics et privés), territorialisés à la commune, et 28% d'accession aidée.*

Seule 43% de la production de logements est envisagée en extension urbaine. La majorité de la production se réalisera donc sans consommation foncière, conformément à la loi Climat et résilience, via des opérations de densification ou de renouvellement urbain. Pour la commune d'Étrelles le nombre de logements retenu est entre 81 et 83 logements sur 06 ans, soit 14 logements par an.

Le montant pour Vitré Communauté représenterait près de 10 855 000 € (dont 10 150 000 € en

Tableau 4

Orientation stratégique	N° de l'action	Action
1. Diversifier en différenciant selon les enjeux locaux	1	Organiser et développer une offre à destination des contrats courts
	2	Appuyer la production de logements locatifs sociaux
	3	Développer les différents produits d'accession sociale à la propriété
	4	Etoffer l'offre d'habitat accompagné à destination des populations aux besoins spécifiques
2. Accentuer la politique en faveur du parc ancien	5	Repérer et traiter les situations d'habitat indigne
	6	Accompagner la rénovation, l'amélioration du parc existant
3. Contribuer à la trajectoire ZAN	7	Mieux connaître les opérations réalisées sur un foncier vertueux et mieux les financer
	8	Territorialisation de la production de l'offre nouvelle : insuffler une trajectoire de baisse de la consommation et mettre en place un outil de suivi annualisé
	9	Favoriser et accompagner la réalisation d'études opérationnelles d'aménagement urbain (et notamment à l'échelle de l'ilot)
	10	Sensibiliser, informer, accompagner
4. Garantir une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux	11	Renforcer les outils de pilotage et d'animation du PLH
	12	Observatoire de l'habitat et du foncier
	13	Poursuivre et renouveler la Délégation des aides à la pierre



investissement) pour la mise en œuvre de cette feuille de route ambitieuse sur toute la durée du PLH n°3 2024-2029.

L'atteinte des objectifs sera suivie par le biais de ma mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier.

Suite à la saisine de Vitré Communauté, les communes ainsi que le Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré chargé du SCOT rendent un avis sur la révision arrêtée dans un délai de deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au Conseil d'Agglomération pour amender en tant que de besoin le projet de révision du PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Au terme de ces consultations, le PLH n°3 sera proposé au Conseil d'Agglomération pour adoption.

En cas de demande de modification(s) par le Préfet, le PLH ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au Préfet d'une délibération apportant ces modifications.

Après cet exposé,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De décider un avis FAVORABLE sur le projet de révision du PLH ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## CREATION D'UNE NOUVELLE OPERATION

Mme le Maire propose de créer une nouvelle opération :

- OPERATION n°212 - Aménagement d'un terrain de football synthétique ;

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De DECIDER de créer une nouvelle opération dénommée « OPERATION n°212 - Aménagement d'un terrain de football synthétique » ;

Après en avoir délibéré,

Vote : pour :20 ; abstention : 1 (P. Gaillard) ; contre : 2 (L.Cateline ; R.Perrier)

## FGDON 35 - PARTICIPATION POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vitré Communauté a missionné la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON 35) pour organiser la destruction systématique des nids de frelons asiatiques sur le territoire, à la demande de chaque commune, des services de secours ou à la demande des particuliers résidents.

L'intervention pour enlever le nid constaté sur le domaine public ou d'utilité publique est facturé à la commune concernée.

Pour information, la méthodologie appliquée pour engager la destruction d'un nid sur le domaine privé est la suivante :

- Le propriétaire privé contacte la mairie (avant destruction du nid) lorsqu'il suppose la présence d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété ;
- La mairie sollicite le référent communal (ou le référent communautaire le cas échéant). Ce dernier constate sur site la présence du nid de frelons asiatiques ;
- En cas de présence avérée d'un nid de frelons asiatiques, le référent communal (ou communautaire) contacte le prestataire choisi pour programmer la destruction du nid ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'Ételles de participer à la lutte contre le frelon asiatique

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques située sur la commune d'Ételles en participant à hauteur de 35,00 €, par nid détruit sur parcelle privée, directement auprès du FGDON 35 sur présentation de justificatifs ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### A. INFORMATIONS DIVERSES :

- Points sur les chantiers en cours sur la commune :
  - Espaces publics en centre bourg en cours de finition (plantation des arbres retardée en raison de la météo, attente pose mobilier urbain, attente fournitures des « clous » de stationnement) ; Les massifs restent à réaliser ;
  - Partie centrale du ruisseau terminée et engazonnement (zones humides à terme) ; Platelage bois reste à réaliser (étude à venir) ;

### B. QUESTIONS DIVERSES :

- Questions de la minorité transmises par écrit avant le conseil :
  - Projet supermarché non finalisé à ce jour (pas de date de réalisation, PC non déposé, pas de transaction foncière) ;
  - Projet de terrain de football synthétique :
    - Commission communale du 04/09/2023, visite de terrains le 08/09/2023 : écriture du besoin en cours
  - Coût pas encore connu ; observation de M. Bignon qui s'inquiète d'un coût du terrain synthétique un peu élevé ;
- CTG : convention territoriale globale (nouveau dispositif qui remplace le contrat enfance jeunesse) ;



## Séance du lundi 13 novembre 2023

### DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire informe le conseil municipal que M. GERARD Patrick, conseiller municipal, a démissionné de ses fonctions par courrier reçu en mairie le 03/11/2023.

CONSIDÉRANT que M. GERARD Patrick est appelé à être remplacé par Mme KERROTRET Gwennola de la liste électorale « Etreilles 2020, une équipe, des projets pour demain » ;

M. Lionel CATELINE remarque que Mme KERROTRET Gwennola n'habite plus la commune. La condition d'éligibilité s'appréciant au jour de l'élection, il apparaît que le changement de domicile postérieurement à l'élection n'est pas une cause d'inéligibilité. En conséquence, un conseiller municipal qui déménage reste au conseil municipal sauf s'il souhaite démissionner volontairement.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- de CONSTATER l'installation, par Mme le Maire, de Mme KERROTRET Gwennola, conseillère municipale,

Après en avoir délibéré,  
Vote : à l'unanimité

### REGION BRETAGNE - PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE

Le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par M. le Président de la Région Bretagne ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

### ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite au décès de M. M. MAUDET Bernard,

CONSIDERANT l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles et qu'il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus,

La délibération n°2020.48 du conseil municipal en date du 10/07/2020 a décidé de fixer à 4, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses 4 représentants au conseil d'administration au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au

plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret (article R123-8 du code de l'action sociale et des familles).

Sont désignés en tant que délégués titulaires :

1. Mme RICOU Élodie
2. Mme GAUTHIER Danièle
3. Mme SAVATTE Stéphanie
4. M. PERRIER Rémi

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

### VITRE COMMUNAUTE - REVISIONS DES STATUTS

Après délibération, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider les modifications de compétences de Vitre Communauté figurant dans ses statuts comme suit :

Point 6 et point 16

6. Centre local d'information et de coordination (CLIC) des Portes de Bretagne

- Portage du Centre local d'information et de coordination (CLIC) des Portes de Bretagne pour les communes du territoire communautaire à l'exception de : Availles-sur-Seiche, Bais, La Selle-Guerchaise, La Guerche de Bretagne, Drouges, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Visseiche ;

16. La lutte contre le frelon asiatique :

- Participation à la lutte contre le frelon asiatique par l'organisation de la destruction des nids sur demande des services de secours, des communes ou des particuliers du territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré,

Vote : abstention : 13 ; pour : 10

### ZAC DE LA PLESSE, TRANCHE 04 : VENTES DE LOTS

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°4 de la ZAC de la Plesse.

Il est proposé au conseil municipal de vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes :

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL : Tableau 1

- D'APPROUVER la vente de lot ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

### CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA PIQUET OUEST

Mme le Maire rappelle que le budget ZA PIQUET OUEST n'est plus utilisé et présente un excédent prévisionnel de 25 477,38 € (excédent 2022 de 25 669,13 - dépenses de l'année 2023 de 191,75 = 25 477,38),



Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- D'ACTER la clôture et la dissolution du budget ZA PIQUET OUEST tel que présenté ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## VITRE COMMUNAUTE - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 : APPROBATION DE LA CONVENTION ET NOMINATION DES REPRESENTANTS

Mme Danièle GAUTHIER, indique la création d'un poste de coordinateur (0,8 ETP - simulation d'un coût de 19 200 € subventionné par la CAF) dont la gestion serait portée par la commune de Vergéal et le reste à charge supporté par les communes adhérentes proratisé à leur population (estimation coût annuel pour la commune d'Étrelles d'environ 2 200 €).

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- D'APPROUVER les termes de la convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération ;
- De NOMMER un ou deux représentants de la commune pour le comité de pilotage du bassin de vie : Mme Danièle GAUTHIER et Mme RICOU Elodie ;
- Un représentant pour le comité de pilotage intercommunal : Mme Danièle GAUTHIER

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## MODIFICATIONS DU PLU - PRESCRIPTIONS DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Le conseil municipal a délibéré successivement les 20 mars 2023 et 30 mai 2023 pour prescrire la modification n°2 du PLU.

Les articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme stipulent que les modifications de PLU soumises à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation dont les modalités sont fixées par le conseil municipal.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- mise à disposition du dossier de modification n°2 du PLU en mairie. Le dossier sera consultable sur place pendant les heures d'ouverture habituelles de la mairie,
- mise en place d'un registre en mairie pour recueillir les observations et avis,
- insertion dans la presse locale d'informations sur le projet de modification n°2,
- mise en ligne du dossier de modification n°2 du PLU sur le site Internet de la commune, offrant ainsi un accès numérique à l'ensemble de la documentation.

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

## ADRESSAGE - DENOMINATION DE VOIES

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission VOIRIE du 18/10/2023 ;

Il est proposé de nommer les nouvelles adresses comme suit :

- Renommer « la Croix Limier » en « rue de la Croix Limier » ;
- Rue Louis Braille ;
- Rue André-Marie Ampère ;
- Rue Emmanuelle Charpentier ;
- Rue Louis Pasteur ;
- Rue Les Frères Lumières ;
- Rue René Laënnec ;
- Rue Hubert Reeves ;
- Rue Marie Curie ;
- Rue Anne L'Huillier ;
- Rue Claudine Picardet ;
- Rue du Chalonge (en continuité avec la rue du même nom sur la commune de Torcé) ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

Tableau 1

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente (€ TTC)
4-42	ZO n°336	POTTIER Franck	14 CHATENAY 35 500 CORNILLE	340 m <sup>2</sup>	40 800,00

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vitre Communauté : redevance assainissement et convergence tarifaire sur 5 ans ;
- Police municipale : projet d'un nouvel ARRETE de circulation :
  - Mettre en zone 30 tout l'axe urbain rue des saulniers/rue de la Croix Limier (impact : le lotissement du Champs Blanc sera aussi en zone 30) ;
  - Vitesse entre Étrelles et Argentré à 70 km/h avec interdiction aux convois exceptionnels (largeur maximum) ;
  - Passage de l'ensemble du bourg zone 30 Km/h (priorité à droite si pas de STOP indiqué) ;
  - Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération ;



## Séance du lundi 13 novembre 2023

### DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE

#### A. URBANISME - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur les autorisations à exercer le droit de préemption urbain, le maire a décidé de renoncer à son droit de préemption au nom de la commune d'Étrelles pour les demandes suivantes : Tableau 1

#### PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) - AVENANT N°4

Étrelles a été retenue au titre du programme « Petites Villes de Demain ».

VU la délibération n°2022-06 du Conseil Municipal d'Étrelles du 31 janvier 2022 relative à la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » pour l'intégration de la commune d'Étrelles au « programme Petites Villes de Demain » à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Vitré (homologuée convention-cadre d'ORT) ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Châtillon-en-Vendelais du 07/12/2023 relative à l'avenant n°2 pour l'intégration des communes « Petites villes de demain » à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Vitré (homologuée convention-cadre d'ORT) ;

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention « Action Cœur de Ville » ;

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité



#### PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents publics dont la rémunération brute du 01/07/2022 au 30/06/2023 est inférieure ou égale à 39 000€ (soit en moyenne 3 250€ par mois).

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- d'instaurer la prime exceptionnelle pouvoir d'achat dans la commune d'Étrelles.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2024, au plus tard le 30 juin 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition de Mme le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré,

Vote : pour : 22 ; contre : 1 (A.Barbot)

#### DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Mme le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police du programme 2024, pour le financement du projet suivant :

- Acquisition et pose de deux radars pédagogiques pour sécuriser la circulation des voies communales en agglomération ;

La société ELAN CITE a remis une proposition de prix. Le coût de ce projet est estimé à 3 665,70 € HT soit 4 398,84 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

#### REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'un terrain de football en gazon synthétique et de la possibilité de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Tableau 1

N° DIA	Date(s) de dépôt	Vendeur(s)	Bien(s) vendu(s)	Date(s) de signature
23 V0015	05/12/2023	L DEVELOPPEMENT NTIRIOT ZA du Haut Montigné 35 370 VITRE	ZP 207 (11 m <sup>2</sup> ), ZP 212 (159 m <sup>2</sup> ), ZP 213 (28 m <sup>2</sup> ), ZP 217 (198 m <sup>2</sup> )	12/12/2023
23 V0016	05/12/2023	L DEVELOPPEMENT NTIRIOT ZA du Haut Montigné 35 370 VITRE	ZP 201 (328 m <sup>2</sup> ), ZP 202 (68 m <sup>2</sup> )	12/12/2023
23 V0017	06/12/2023	M. MADELINE Joël 7 rue du docteur Georges Barritault 49 130 LES PONTS DE CE	ZR 236 (528 m <sup>2</sup> )	12/12/2023





Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant : Tableau 2

Après en avoir délibéré,

Vote : abstentions : 4 (R.Perrier ; F. Julliot ; P.Gaillard ; A.Bignon) ; pour : 19

### OPERATION DE RENOVATION DU LOGEMENT AU 3 RUE JULIEN CAILLEL

Mme le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif produit par l'architecte DPLG Françoise GESLAND et le résultat de la consultation des entreprises de travaux pour la rénovation du logement communal situé au 3 rue Julien CAILLEL.

Le plan de financement prévisionnel peut ainsi être actualisé de la manière suivante : Tableau 3

Après en avoir délibéré,

Vote : à l'unanimité

Tableau 2

DEPENSES		RECETTES		
OBJET	MONTANT	OBJET	MONTANT	%
Montant des travaux estimé (€ HT)	1 000 000,00	Etat - DETR (30 % X 700 000 €)	210 000,00	20,54%
Maîtrise d'œuvre	22 500,00			
		Autofinancement	812 500,00	79,46%
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>1 022 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 022 500,00</b>	<b>100,00%</b>

Tableau 3

DEPENSES		RECETTES		
OBJET	MONTANT	OBJET	MONTANT	%
Montant des travaux (€ HT)	145 605,39	Etat - DSIL (30 % X 164 885,85 €)	49 465,76	30,00%
Etude préalable - FAISA et relevé bâtiment	3 150,00	Région - Bien Vitre Partout En Bretagne (15 % X 164 885,85 €)	24 732,88	15,00%
Etude thermique	1 100,00	Département 35 - soutien au centre bourg (dossier n°HHA18026)	45 000,00	27,29%
Diagnostic Amiante avant travaux (DTA)	240,00			
Maîtrise d'œuvre	12 480,46			
Mission SPS - Coordination des travaux des entreprises	2 310,00			
		Autofinancement	45 687,22	27,71%
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>164 885,85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 885,85</b>	<b>100,00%</b>

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### A. INFORMATIONS DIVERSES :

- Distribution chocolats de Noël par le CCAS ;
- Distribution des cartes de vœux en cours ;
- Fin du tournage DETER aux Hairies (pas de 2<sup>e</sup> saison - démontage tracker à venir en 2024 et remise en état du site du parking) ;

### B. QUESTIONS DIVERSES :

- Haies des champs blancs : opération d'enlèvement des haies dans le quartier de champ blanc (3<sup>e</sup> tranche). Discussion en relation avec le service espaces verts pour faciliter l'entretien ; échange avec les particuliers (certains veulent acheter, d'autres veulent entretenir, etc.) avec délai de prévenance de 1 an par courrier avant enlèvement haie communale pour supprimer la double haie ;

- Projet cantine scolaire : une réunion est prévue courant janvier 2024 avec la commission bâtiments. Début construction 2025 ;
- Devenir du presbytère : une réunion est prévue courant janvier 2024 avec la commission bâtiment ;
- Pas de demande d'une structure Ma santé Ma vie mais demande d'une éducatrice d'une association de Vitré Respire et Marche pour utiliser la salle parquet mardi matin. Structure non etrellaise ; salle réservée aux associations d'Etreilles. RDV avec cette structure qui a convenu avoir eu une mauvaise approche. Attente de la liste des bénéficiaires Etrellais de 60 à 80 ans. Mise à disposition possible d'un créneau le mardi matin, si pas possible en extérieur. Solution du city stade.



## UNE BELLE ANNÉE 2024

Notre équipe de la minorité souhaite à tous les Etrellaises et les Etrellais ses vœux pour cette nouvelle année. Que cette année, soit sous le signe de la bienveillance, de la solidarité. Qu'elle soit ouverte aux autres et permette enfin de nous retrouver tous ensemble.

Que les impossibles qu'on nous impose ne soit plus des obstacles pour construire une véritable dynamique.

Que notre commune ne se résume pas à la qualité de ses équipements mais qu'elle retrouve une âme.

Que, jeunes ou moins jeunes, en activité ou en retraite, seul ou en famille nous puissions nous retrouver autour de projets communs.

L'avenir d'Etrellles nous appartient, ne le laissons pas filer entre nos mains.

Alain Bignon, Frédérique Julliot, Rémi Perrier, Pauline Gaillard.

## Nos ÉCOLES



### Ecole Robert Doisneau

#### Ramassage des déchets

Les élèves de CE1/CE2 ont participé avec les élèves de l'école privée à l'action « Ramassage des déchets » le 21/09 au parc de la Prévalaye puis au stade d'Etrellles. Environ 8 kgs de déchets ont été récoltés. Ce chiffre est en légère baisse par rapport aux années précédentes, ce qui est plutôt encourageant. Ils ont ensuite partagé tous ensemble un goûter.

#### Savoir Rouler à Vélo

Les élèves de CM1/CM2 ont passé la semaine du 10/10 au 13/10 leur diplôme Savoir Rouler à Vélo avec un éducateur sportif. Ils l'ont tous obtenu. Félicitations à eux ! Le travail autour de l'apprentissage du vélo lors des années passées est bien récompensé.

#### CROSS Solidaire

Les élèves du CE1 au CM2 ont participé au CROSS solidaire organisé à Vitry le 13/10 au bénéfice des Restos du Cœur. 800 kgs de dons ont été récoltés. Les responsables et bénévoles remercient les familles et les enfants pour leur implication et leur générosité.

#### Théâtre

Depuis le mois de septembre, des élèves du CE1 au CM2, sur la base du volontariat, participent à des ateliers théâtre. Ils présenteront leurs pièces de théâtre aux familles le 31/05.

#### Musée Robert Tatin

Sortie scolaire au musée Robert Tatin à Cossé le Vivien le 05/10 pour les élémentaires, le 12/10 pour les maternelles. Au programme : visite du musée,



ateliers (bonhomme de bois Land Art, peinture d'un arbre fantastique, modelage d'un visage ou d'un buste expressif en argile) et pique-nique. Ce fut pour tous de très belles journées de partage.

#### Bibliothèque

Tous les vendredis matins, deux classes se rendent tour à tour à la bibliothèque municipale pour des ateliers lectures animés par Emilie.



## Fresque

Nous allons réaliser cette année une fresque sur les murs de l'école autour du thème des contes lors d'ateliers de création artistique avec la plasticienne Hélène Siellez. Nous avons hâte de découvrir le résultat !



La directrice, Céline LEROUX, reste disponible pour tout renseignement

## Informations pratiques

Les horaires : 08h30-11h45 puis 13h45-16h30

Téléphone : 02 99 96 75 83

Mail : [ecole.0352750Z@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352750Z@ac-rennes.fr)

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>



*Toute l'équipe vous souhaite  
à tous et à toutes une très belle année 2024.*

## A.P.E. Ecole Robert Doisneau

Retour sur 2 des principales manifestations proposées par l'APE Robert Doisneau.

Le 8 octobre dernier, le traditionnel vide-greniers a de nouveau bénéficié d'une journée ensoleillée et a rassemblé une centaine d'exposants et des visiteurs toujours aussi nombreux.



Au mois de mars dernier, l'APE avait proposé son tout premier loto. Cette nouveauté pour 2023 a été également un beau succès avec une salle des sports comble et de nombreux lots à gagner. Nous vous attendons nombreux pour la seconde édition, qui aura lieu le 26 mai 2024.

Ces opérations contribuent à la vie de la commune et les bénéfices dégagés permettent le financement d'activités et sorties pour les élèves de l'école publique.





## Kinderboom



KINDERBOOM



### En 2023 l'accueil de loisirs c'est ....

118 Familles et 172 enfants qui fréquentent la structure

### Projet pédagogique : les temps forts de l'année 2023

- **Des Sorties** : bibliothèque, la ferme des ani'mots, piscine et jardin des plantes à Vitré, parc d'attraction des naudières, cirque Métropole, aquarium et plage à St Malo, jeux gonflables ou laser game, parc animalier l'arche Desnoé à St Berthevin.
- **Des Mini-camps** : mini camp urbain au parc des gayeulles à Rennes, mini camp vélo à Etelles
- **Des Grands Jeux** : l'Arlequin et ses couleurs, les olympiades, la chasse au trésor des pirates, sauvons Willy, le mystère des 5 mondes.
- **Des intervenants** : Agnès atelier cuisine, Pôline atelier danse

### RAPPEL :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires (fermé 3 semaines en août et 1 semaine à Noël)  
Horaires d'ouverture : 8h30 à 17h30 ; garderie : 7h30 à 8h30 et 17h30 à 18h45.



### • Des Journées « spéciales » :

- journée carnaval et le tournoi de wii (février)
- chasse aux œufs et le jardinage (avril)
- kermesse : structure gonflable, jeux de kermesse, spectacle de danse (dernier mercredi juillet)
- nuit sous tente : au centre pour les enfants de 3 à 12 ans (juillet)
- grand jeu parents/enfants : le 1000 bornes géant (juillet)
- journée Halloween et journée pyjama (octobre/novembre)
- fabrication du calendrier de l'avent (4 mercredis en novembre)
- spectacle de Noël préparé par les animateurs et les enfants (décembre)

### ... Et aussi des activités, des jeux, des temps libres et de belles rencontres !

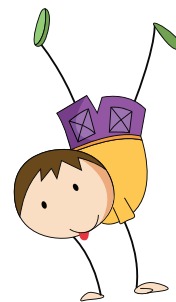
Très belle et heureuse année 2024 à tous !

Béregère et l'équipe de l'accueil de loisirs

### Informations pratiques

Adresse : 9, rue hyacinthe hévin 35370  
ETRELLES (locaux pôle enfance)

Contact : Béregère FOUGERAIS 06 42 33 89 39  
ou [al.etrelles@famillesrurales.org](mailto:al.etrelles@famillesrurales.org)





## L'association Familles Rurales d'Étrelles se mobilise.

Petit retour sur les animations de cette fin d'année 2023:

- Le dimanche 30 octobre. Une quinzaine d'enfants étaient réunis autour d'activités manuelles sur le thème d'halloween (confection d'araignées, photophores, citrouilles...) de quoi préparer de terrifiantes maisons. L'après-midi s'est terminée par un goûter qui a régalé petits et grands.
- Le dimanche 19 novembre. C'était un après-midi jeux de société qui a rassemblé les familles pour rester des jeux avec Élisabeth l'animatrice de Oika-Oika.

Tout le monde a pu commander ses jeux préférés, une bonne manière d'agrémenter la lettre au Père Noël.

Si vous souhaitez plus d'informations ou exposer, n'hésitez pas envoyez un mail à : [braderiekinderboom@gmail.com](mailto:braderiekinderboom@gmail.com)



## Prochain rendez-vous

Dimanche 14 avril 2024 pour un «vide dressing et puériculture» à la salle des sports d'Étrelles.

L'occasion pour petits et grands de faire du shopping de seconde main.

Nous vous y attendrons nombreux.

*Le bureau de l'association vous souhaite une belle et heureuse année 2024.*





## Rando Etreilles

L'année 2023 a été riche en randonnées. Tous les 15 jours le bureau propose une rando à l'extérieur d'Etreilles, à la demi-journée ou à la journée selon les distances. Ce programme semble plaire aux randonneurs car l'association ne cesse de s'agrandir, et nous accueillons avec plaisir quelques membres des communes voisines. Les courts séjours de 2 ou 3 jours attirent aussi un nombre grandissant de participants. En 2023, nous sommes allés à Granville, Carolles et également dans les Alpes Mancelles avec une météo très favorable et de belles randonnées proposées. Pour partager des moments de convivialité autres que lors des randonnées, le bureau propose une soirée galettes des rois et vidéos, une soirée jeux avec un petit buffet froid ainsi que des goûters d'anniversaire qui ont lieu régulièrement.

Pour 2024, le bureau a de nouveau concocté un programme varié :

- Mardi 6 février : circuit de la Crossonnière à Brielles n°48 - 16.400 km
- Mardi 20 février : rando « les balcons de Fougères »
- Mardi 5 mars : Bus pour la Guerche et retour à pied 17 km
- Mardi 19 mars : rando des chouettes savantes au Pertre - 15 km

- Mardi 2 avril : Rando à la journée à Essé, la roche aux fées - 19.400 km
- 9/10 juin : Séjour en Suisse Normande, hébergement en gîte d'étape
- du 14 au 21 avril : sportives
- 1<sup>er</sup> mai, rando des 35 000 pas Bazougeais
- Mardi 14 mai : circuit n°68 à la Selle Guerchaise, « le chêne à la Vierge - 21 km - journée
- Mardi 28 mai : rando autour de l'étang de Martigné Ferchaud - 16 km
- 7/8/9 Juin : séjour sur Piriac, hébergement en camping.
- Mardi 25 juin : rando sur St Jean sur Mayenne - 20 km - journée

Les jours et horaires des randos restent inchangés : le mardi et jeudi après-midi, le samedi matin....

L'adhésion peut se faire à n'importe quel moment et le montant est toujours de 10€ pour l'année.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Au 02 99 96 78 56 (Lionel Cateline - président)

Au 06 30 82 33 56 (Maurice Spetebroot - co-président)

Au 07 82 35 16 62 (Marie-Claude Toubon - trésorière)

Au 07 89 54 24 47 (Marie-Brigitte Petit - secrétaire)





## Club de l'amitié Gemouv 35

En 2024 les activités du club de l'amitié se maintiennent dans la continuité de celles réalisées en 2023 :

- Le 04 Juin : triathlon a Montreuil / Pérouse où 4 adhérents ont participé à la belote et aux palets
- Le 13 juin : 50<sup>e</sup> anniversaire de la fête de l'amitié à le Chatellier, animé en continu par des groupes de chants et de danses avec une météo agréable, 22 de nos adhérents étaient présents sur les 2500 du département.
- Le 07 juillet : quelques membres du bureau ont initié les enfants de CM2 de l'école N.D.de Lourdes à jouer aux palets.
- Le 17 août : les adhérents ont prolongé un pique-nique à l'ombre des arbres du Presbytère
- Le 13 novembre : séance de danses en ligne animée par Marie-Thérèse et Christine, a remporté un grand succès auprès de 97 adhérents ;

Une nouvelle activité vient de démarrer par le secteur, c'est le bowling a Vitré.



Le 09 décembre : assemblée générale, après les votes des tiers sortants ont été réélus : Lucienne Bonnan, Michèle Fauchoux, Michel Pottier et trois nouveaux membres : Marie-Th. Leguay, Maurice Spétébroot et Lionel Cateline.

Le compte de résultat de l'année a été adopté à l'unanimité.

Mme le Maire était représentée par une conseillère municipale qui nous a fait part des projets d'animation avec le C.C.A.S.

Michel Mercereau, délégué gemouv pour le secteur, nous a présenté les projets pour 2024

Nous avons ensuite partagé le traditionnel repas de Noël.





## ES Etreilles

### Le début d'une nouvelle saison à l'ES Etreilles !

En cette année sportive 2023-2024, ce sont 9 équipes qui enchaînent les paniers tous les week-ends. Pendant que les babies débudent l'apprentissage du basket le samedi matin, 6 équipes de jeunes (des U11 aux U20) et 3 équipes Seniors assurent entraînements et matchs toutes les semaines. Le club s'inscrit dans une bonne dynamique : les résultats récompensent les efforts fournis et les après-matches sont toujours aussi conviviaux !

L'ES Etreilles a voulu marquer le coup pour la rentrée, en organisant un pot avec les babies et leurs parents. En outre, tous les licenciés se sont vu offrir une gourde aux couleurs de l'ES Etreilles en début de saison, l'occasion pour eux d'afficher leur attachement au club !

Cette saison est aussi l'occasion de relancer certains projets au sein du club, comme le retour de la boutique. Chacun peut désormais arborer fièrement les produits dérivés et équipements aux couleurs des bleus et blancs.

Nous avons également organisé une soirée de Gala le 18 novembre, s'articulant autour des matchs de nos deux équipes Seniors Masculines. Cette soirée avait surtout pour but de réunir nos sponsors dans une soirée conviviale avec une bonne ambiance.

L'arbre de Noël a de nouveau eu lieu pour le plus grand plaisir des enfants. Il s'est tenu à la salle des sports le 16 décembre dernier. Au programme : animations ludiques, cadeaux, sans oublier le passage du Père Noël !

Tous ces événements ne pourraient avoir lieu sans les bénévoles qui œuvrent quotidiennement au bon

fonctionnement du club, et nous permettent de vivre chaque saison dans de bonnes conditions. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement

Un grand merci également à tous les sponsors qui nous soutiennent chaque année, ainsi qu'à la mairie pour la mise à disposition des équipements sportifs. Nous espérons vous revoir très vite à la salle des sports.

En attendant retrouvez toutes les informations du club sur notre site internet (<https://etrellesbasket.fr>), notre page Facebook (<https://www.facebook.com/esetrelles>) et notre compte Instagram ([https://www.instagram.com/es\\_etrelles](https://www.instagram.com/es_etrelles)).

Le Bureau de l'ES Etreilles



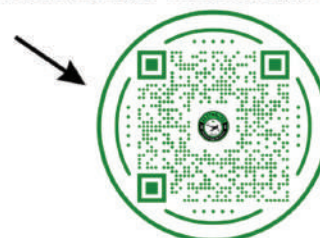




## AS ETRELLES FOOTBALL



LE CLUB A ATTEINT LA BARRE DES 250 LICENCIÉS CETTE SAISON (+80 PAR RAPPORT À 2021). AVEC UNE ÉQUIPE EN REGIONAL 3 ET 2 ÉQUIPES EN DISTRICT AINSI QU'UNE ÉQUIPE SÉNIORS FÉMININES, NOUS SOMMES REPRÉSENTÉS AUX QUATRES COINS DU DÉPARTEMENT. UNE ECOLE DE FOOT QUI NE CESSE D'INTEGRER DES NOUVEAUX JOUEURS AVEC 75 JEUNES (U6 À U13). LA PRISE DE LICENCE EST ENCORE POSSIBLE DANS L'ONGLET INSCRIPTION DU SITE.



### Quelques dates

14/05/2023

Montée Historique en R3

26/11/2023

1ère victoire historique de notre équipe féminine

20/01/2024

Loto du club

22/06/2024

Célébration 50 ans du club

01/06/2024

Tournoi AS ETRELLES

### Actu Club

#### Un nouveau LOGO

Afin de moderniser son image, le club a organisé un concours de LOGO et ce sont les licenciés qui ont élu le nouveau blason.

#### Un club engagé

Le club est engagé avec le district à promouvoir le PEF (Programme Educatif Fédéral). Chaque mois une action est menée, par notre référent PEF François, autour de l'environnement, l'arbitrage, la santé ou le fair play.

#### Des nouveaux maillots pour tout le club

Pour l'école de foot, chaque licencié a eu son maillot floqué de son numéro et son nom au dos.

L'ensemble des équipes Séniors masculines et féminines ont également obtenu leurs nouvelles tuniques grâce à nos partenaires.

Un grand merci à l'ensemble de nos partenaires.

Le bureau de l'AS ETRELLES



## Anim'Étrelles

Comme chaque année, le 31 décembre de 12h00 à 18h00, Anim'Étrelles a organisé la Saint Sylvestre « autrement ». Nous remercions la cinquantaine de personnes présentes qui ont été ravies de passer un après-midi ensemble tout en dansant et jouant aux cartes.

Vous pouvez, dès maintenant, noter la date de la fête de la musique :

**Vendredi 28 juin 2024 animée par l'orchestre « la belle famille »  
(restauration sur place)**

Nous proposons à la location des barnums (8x5 et 3x3). N'hésitez pas à contacter le Président Eric Deschamps pour plus de renseignements.

Anim'Étrelles





La Théâtrelle

LA THÉÂTRELLE PRÉSENTE

SALLE ST HYPPOLITE ÉTRELLES

CHÉRIE

UNE COMÉDIE DE PATRICIA HAUBÉ

J'AI PRIS LE PAIN

7€

FÉVRIER 2024

3, 4, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24

RÉSERVATION: 0681584874, 0674327639, 0685709337



*Classes d'Étrelles 2023*